



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'ENTREPRISE BARNABE

### **1° Régime de l'entreprise**

BARNABE est sous le régime de la micro-entreprise

Gérante : Sophie DUPASSIEUX

N° SIRET : 85165109100015

Code APE : 9609Z

Site internet : [www.barnabe-lepetsitter.fr](http://www.barnabe-lepetsitter.fr)

Téléphone : 0636859131

Prestations effectués sur Chambéry et ses communes limitrophes

Horaires d'intervention de 7 à 21 h

Assurance civile professionnelle : contrat MMA n°33367459Z

### **2° Objet de la prestation**

BARNABE assure la prise en charge de votre animal de compagnie à votre domicile :

*\*Visite de 30 mn chiens, chats, NAC :*

- alimentation,
- changement de litière,
- promenade de confort pour les chiens de 15 mn environ pour les besoins (une promenade loisir d'une heure plus longue est proposée et inclus dans le devis si souhaitée),
- caresses et jeux
- envoi d'une photo par jour par SMS.

NB : si le chat est autorisé à sortir dehors, BARNABE n'est pas responsable de son éventuel absence lors de la visite, ni de ce qu'il pourrait lui arriver (accident, décès) si celui-ci s'échappe du domicile.

Les articles d'hygiène nécessaires à la réalisation de la prestation sont fournis par le client (gamelle, bac à litière, litière et nourriture).

Durant la prestation, BARNABE se réserve le droit d'agrémenter son site internet avec les photos de l'animal du client sauf avis contraire, (charte autorisation du droit à l'image établi à la signature du contrat en fin de page, paragraphe N°9) le droit de confidentialité sera alors respecté.

*\*Promenade loisir 1 heure pour chiens :*

Prise en charge de votre chien à votre domicile pour une promenade loisir en extérieur. Une laisse et un collier adapté et en bon état sont laissés à disposition de BARNABE pour assurer le bon déroulement de la promenade. BARNABE se réserve le droit de ne pas utiliser le matériel mis à disposition si jugé défectueux ou inappropriée en termes de sécurité, le matériel de l'entreprise sera alors utilisé.

**NB :** aucune balade en liberté ne sera pratiquée. Les chiens sont systématiquement baladés en laisse. La loi n° 83.629 du 12 juillet 1983 dispose que dans les lieux publics, ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse.

\*Prestations optionnelles :

Voir Extras.

**NB :** Toute demande fera l'objet d'un devis selon la nature de la demande et le temps nécessaire pour la réaliser.

### **3° Pré visite, et remise des clés**

Obligatoire avant chaque prestation, elle permet d'effectuer la remise de clés et faire le point sur le bon déroulement de la prestation. Lors de la pré-visite, la fiche de liaison avec les spécificités (traitements médicaux, quantité de nourriture...) sera lue ensemble. Celle-ci devra être remplie en amont (transmise avec le devis) et être présente au domicile pendant la période de garde.

Les clés du domicile doivent être remises à BARNABE lors de la pré-visite et vérifiées avec le propriétaire.

Les informations à caractère personnel recueillies par BARNABE sont nécessaires pour effectuer un devis, une réservation ou pour gérer dans les meilleures conditions le séjour de votre animal. Ces données pourront également être utilisées et communiquées à nos assureurs partenaires.

Le client peut conformément à la loi informatique et libertés accéder aux informations le concernant, les faire rectifier, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales auprès de BARNABE (paragraphe N° 10).

Ce service est calculé en fonction de votre zone d'habitation et facturé en conséquence (voir tarifs). Il est réalisé sur rdv à votre domicile. Aucune prestation ne sera effectuée sans ce service.

NB : BARNABE se réserve le droit de refuser la prestation après la pré-visite. Le cas échéant, seul le règlement de cette visite sera retenu et par conséquent le reste remboursé au propriétaire.

#### **4° Conditions d'admission chez BARNABE**

##### **A/ Le chat devra être préalablement (NON OBLIGATOIRE MAIS CONSEILLE) :**

- identifié (par tatouage ou puce électronique)
- vacciné depuis plus de 15 jours et moins d'1 an contre le Typhus, Coryza et Leucose pour les chats et contre la maladie de carré, l'hépatite de Rubarth, la Parvovirose, la Leptospirose, et la Toux du Chenil pour les chiens, à défaut, BARNABE se réserve le droit de refuser la réalisation de la prestation.
- vermifugé depuis moins de 6 mois et traité contre les puces entre 30 jours et 7 jours avant le début de la garde. À défaut il pourra lui être administré un vermifuge et un traitement antipuce (non soumis à prescription vétérinaire) à son arrivée, aux frais du client.

(non obligatoire mais fortement conseillées, ces règles protègent tout le monde, à commencer par votre animal)

##### **B/ Le client s'engage lors de l'enregistrement à :**

- remplir une fiche de liaison et signaler tout risque lié à la santé de l'animal, à son comportement et à ses habitudes
- fournir le carnet de vaccination original attestant que les vaccins sont à jour. Ce carnet de santé sera conservé par BARNABE pendant toute la durée du séjour.

BARNABE se réserve le droit de refuser la garde d'un animal si celui-ci ne remplit pas l'intégralité des conditions d'admission ci-dessus énoncées. Les sommes versées lors de la pré-visite seront alors remboursées. Les sommes versées pour la pré-visite seront quant à elles conservées par BARNABE.

##### **A/ Chat sous traitement médicamenteux ou nutritionnel lors de son arrivée**

BARNABE se réserve la possibilité de refuser la garde à un animal dont l'état de santé serait jugé incompatible avec un séjour en garde. Faute pour le client d'avoir informé BARNABE de l'état de santé de l'animal suffisamment à l'avance (7 jours avant minimum), les sommes versées seront acquises à BARNABE.

Si l'animal présente avant son séjour en garde un problème de santé jugé compatible par BARNABE pour son séjour:

- en cas de traitement médicamenteux : le client s'engage à remettre à BARNABE le traitement en cours en quantité suffisante pour la durée du séjour, avec l'ordonnance liée au traitement. Si l'animal se laisse manipuler, le client accepte que BARNABE administre le traitement à l'animal conformément à l'ordonnance (en cas de quantité insuffisante, les traitements seront achetés et facturés au client).
- en cas de régime nutritionnel spécifique : le client s'engage à remettre à BARNABE l'alimentation spécifique en quantité suffisante pour la durée du séjour (en cas de quantité insuffisante l'aliment diététique sera acheté et facturé au client par BARNABE).

## **B/ Soins spécifiques de santé apportés pendant le séjour**

### **1. Intervention du vétérinaire**

- En cas d'inquiétude de la part de BARNABE sur l'état de santé de l'animal, BARNABE s'engage à prévenir le client (ou s'il n'est pas joignable, les personnes indiquées dans la fiche de liaison) et à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer son rétablissement dans les plus brefs délais.
- Si l'observation de l'animal par BARNABE le requiert, l'animal pourra être amené à consulter un vétérinaire choisi par BARNABE en fonction du problème de santé rencontré, à moins que le client ait expressément demandé que son vétérinaire référent soit consulté prioritairement. Le vétérinaire consulté est habilité à prendre toute décision pour le bien-être de l'animal qui ne peut attendre d'avoir recueilli l'accord du client ou que rend nécessaire la santé du dit animal.
- Dans tous les cas, les frais exposés pour la préservation de la santé de l'animal, en accord avec le client ou, en cas d'urgence pour la santé ou la vie de l'animal, à l'initiative de BARNABE, seront avancés par BARNABE et intégralement remboursés par le client.

### **5° Facturation**

Le règlement s'effectue par virement d'arrhes à hauteur de 50% de la totalité de la prestation dans les 7 jours maximum suivant la réservation et la signature du devis.

Le solde sera envoyé à la fin de la prestation par Barnabé et devra être réglé dans les 30 jours maximum.

Une facture complémentaire sera établie en cas d'extras supplémentaires à la demande expresse du client pendant la durée de la prestation choisie (déplacements non prévus par le contrat, vétérinaire par exemple, coupe de griffe, administration d'un traitement).

### **6° Droit de rétractation/ annulation**

Les tarifs sont consultables sur le site [www.barnabe-lepetsitter.fr](http://www.barnabe-lepetsitter.fr). BARNABE se réserve le droit de changer ses tarifs. Le tarif appliqué pour la facturation sera celui en vigueur au moment de la réservation.

Toute réservation donne lieu au paiement immédiat des arrhes représentant 50% du montant global du séjour, à défaut de quoi celle-ci n'est pas confirmée. Ce règlement se fait par virement (RIB de la micro-entreprise en fin de contrat), dans les 7 jours maximum suivant la réservation et la signature du devis. Le solde du séjour est réglé intégralement en fin de prestation, après envoi de la facture par mail dans un délai de 30 jours maximum.

Comme prévu par la loi (articles L121-20 et L121-20-2 du code de la consommation), le client dispose d'un droit de rétractation de 7 jours à compter de l'acceptation des conditions générales de vente, autrement dit à la signature du contrat.

Ce droit de rétractation ne peut plus s'exercer dans le cas où le début de la prestation se ferait dans un délai inférieur à ces 7 jours francs. Pour toute annulation ou modification en deçà de ce délai, BARNABÉ conservera les arrhes de 50 % en dédommagement de l'immobilisation de réservation ; seul le solde du montant de la réservation ne sera pas réclamé.

En cas d'arrêt anticipé de la garde de l'animal après le début de son séjour, l'intégralité du prix du séjour reste due.

L'annulation à l'initiative de BARNABÉ entraîne le remboursement au client des prestations non encore réalisées ainsi que le montant de la pré-visite si celle-ci n'est pas encore effectuée.

En cas de prorogation de la prestation à la demande du client, cette dernière pourra être refusée si BARNABÉ n'est pas en mesure d'honorer cette nouvelle demande.

## **7° Responsabilité de BARNABE**

BARNABE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver la santé des animaux qui lui sont confiés et s'assurer de leur bien-être.

Toutefois, en confiant son animal à BARNABE, le client reconnaît que la garde d'un animal dont le comportement est en partie imprévisible, empêche d'exercer sur lui un contrôle permanent et absolu.

BARNABE ne saurait ainsi être responsable :

- d'une blessure accidentelle causée par la circulation du chat dans les différents endroits de la maison et l'usage des jouets mise à sa disposition,
- d'une blessure accidentelle causée par un autre animal (si celui-ci a accès à l'extérieur), malgré le soin mis par BARNABE à surveiller les animaux.
- BARNABE ne saurait être en aucun cas responsable de toute maladie, accident ou dégradation de l'état de santé de l'animal, lorsque la cause est antérieure à son séjour et révélée lors de celui-ci ou postérieurement.

Ainsi, certaines maladies peuvent être présentes depuis des mois, voire des années dans l'organisme de certains animaux, sans pour autant que celui-ci en affiche les signes cliniques. BARNABE ne pourra notamment être tenu responsable des maladies suivantes : Péritonite Infectieuse Féline (PIF), FIV (« sida du chat »), Leucose, certaines formes chroniques de coryza, insuffisances rénales ou hépatiques, teigne, maladie de Carré, hépatite, Toux du Chenil, Parvovirose, Leptospirose, maladie de Lyme, que ces pathologies apparaissent pendant ou après le séjour.

Plus généralement, BARNABE ne saurait être responsable de l'état de santé de l'animal lorsque celui-ci est sans aucun lien avec la présence de l'animal en garde. En toutes circonstances, le compte-rendu d'intervention et / ou le certificat établi par le vétérinaire référent ou tout vétérinaire qui, en son absence, aura été amené à recevoir et prendre soin de l'animal fera foi de l'état de santé du chat et de la cause de celui-ci jusqu'à preuve contraire, rapportée par le client.

BARNABE s'engage à informer son client dans les meilleurs délais de tout incident survenu à son domicile (dégradation, maladie qui nécessite la visite chez un vétérinaire). Dès la fin du contrat de services à la date indiquée et convenue, le propriétaire redevient pleinement responsable de son animal.

## **8° Litige**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de contestation, les tribunaux sont seuls compétents, le texte en langue française du présent règlement faisant foi. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans un délai de 15 jours.

## **9° AUTORISATON INFORMATIQUE ET LIBERTES**

La signature du contrat autorise la micro-entreprise BARNABE pet-sitter à diffuser la (les) photographie(s) / la (les) vidéo(s), sur lesquelles mon animal figure en vue de les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur le site internet désigné à l'adresse : [www.barnabe-lepetsitter.fr](http://www.barnabe-lepetsitter.fr) ou sur les réseaux sociaux liés à l'entreprise. Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'au support explicitement mentionné.

## **10° TRAITEMENT DES DONNEES PERSONELLES**

Les informations portées sur le devis sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à effectuer un devis, une réservation ou pour gérer dans les meilleures conditions le séjour de votre animal. Les destinataires des données sont la micro-entreprise BARNABE pet-sitter, 140 galerie de la chartreuse 7300 BARBERAZ.

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à BARNABE pet-sitter, 140 galerie de la chartreuse 73000 BARBERAZ.

